

Conférence de presse – 13 février 2025

Comprendre les prochaines évolutions des statistiques des inscrits à France Travail

Contexte

- La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 prévoit l'inscription systématique à France Travail de certains publics au 1^{er} janvier 2025.
- Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte.

Les catégories statistiques fin 2024

En moyenne au 4^e trimestre 2024, 5,9 millions de personnes sont inscrites à France Travail en catégories ABCDE en France métropolitaine

Personnes tenues
d'accomplir
des actes positifs
de recherche
d'emploi

Catégorie A	Personnes sans emploi	2 900 000
Catégorie B	Personnes ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois	810 000
Catégorie C	Personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois	1 500 000
Catégorie D	Personnes sans emploi, non immédiatement disponibles (en formation, en maladie, etc.)	330 000
Catégorie E	Personnes pourvues d'un emploi (bénéficiaires de contrats aidés)	400 000

Mesures de la loi pour le plein emploi qui affectent les statistiques des inscrits à France Travail à partir de janvier 2025

Inscription systématique à France Travail

- Des demandeurs du RSA et des bénéficiaires du RSA
- Des jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales
 - en Contrat d'engagement jeune (CEJ)
 - en Parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea)
- Des personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi

Diagnostic commun et orientation par les opérateurs du réseau pour l'emploi

- Orientation des publics sur la base de critères définis par la loi et formalisation / signature d'un contrat d'engagement
- Trois nouveaux parcours d'accompagnement
 - Parcours professionnel
 - Parcours socio-professionnel
 - Parcours à vocation d'insertion sociale

Le cadre de rénovation des statistiques des inscrits à France Travail

Mise en œuvre des recommandations issues du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis) paru en septembre 2024

- Présidé par Eric Heyer
- Une trentaine de membres : partenaires sociaux, associations, chercheurs, administrations

Attention particulière de l'Autorité de la Statistique Publique sur l'ensemble du processus (délibéré 14 novembre 2024)

« L'Autorité de la Statistique Publique estime nécessaire que, compte tenu du caractère complexe et mouvant des statistiques obtenues lors de la période de montée en charge, les modalités de leur suivi et de leur publication donnent lieu au premier trimestre 2025 à une communication claire et pédagogique de la part de la Dares et de France Travail, en vue d'éviter des mésinterprétations regrettables de la part des utilisateurs. »

Principales recommandations du groupe de travail

Créer deux nouvelles catégories statistiques permettant de mieux répertorier les publics ciblés par la loi

- **Catégorie F** pour les personnes en parcours social
- **Catégorie G** pour les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation

Publier des séries complémentaires pour faciliter l'interprétation des données

Axer la communication sur un champ géographique élargi à la France (hors Mayotte) et recourir à la dénomination « inscrits à France Travail »

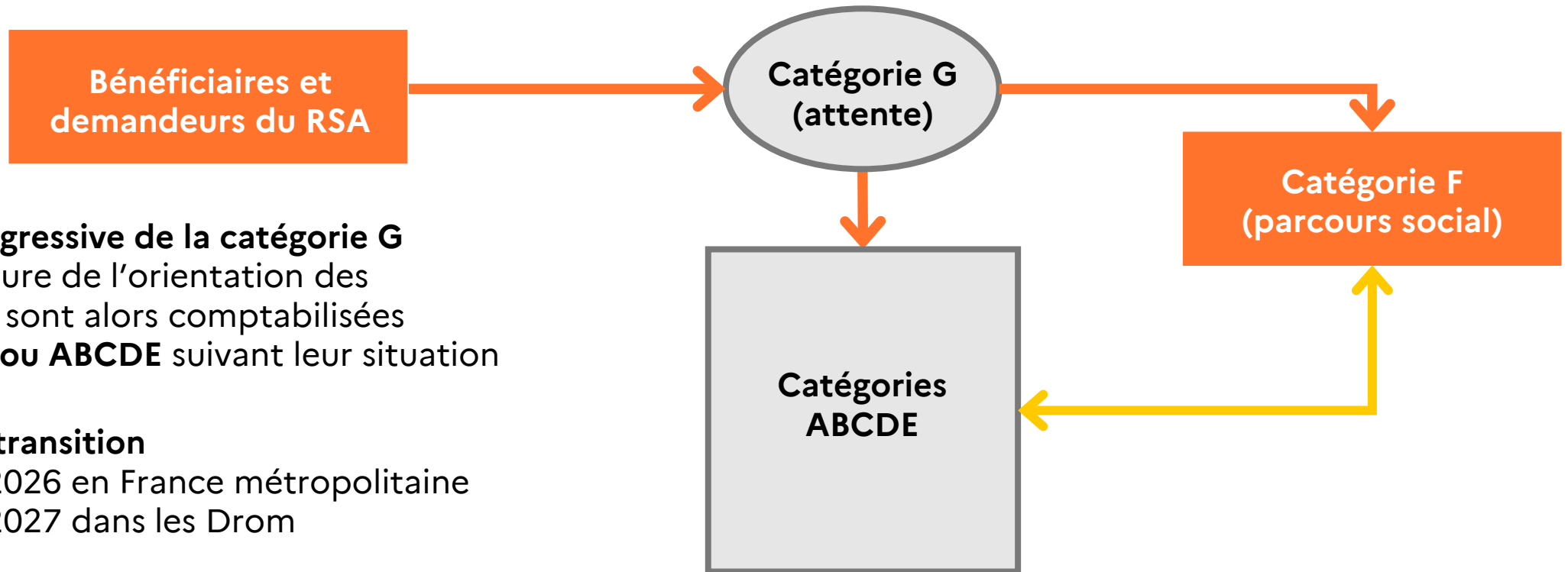
Parcours des publics concernés par l'inscription systématique à France Travail



Catégorie G

- **À partir du 1^{er} janvier 2025** : ensemble des bénéficiaires du RSA non-inscrits avant cette date
- **Régime courant** : flux de nouveaux demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation

Parcours des publics concernés par l'inscription systématique à France Travail

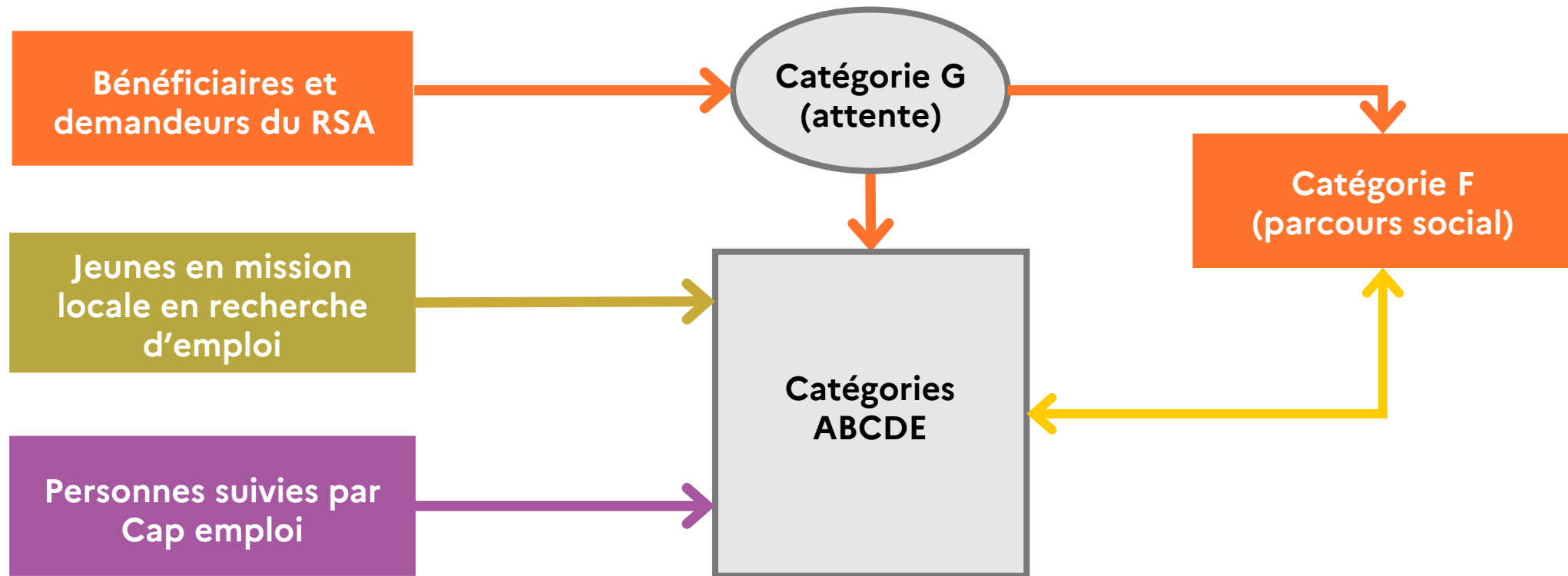


Une **baisse progressive de la catégorie G** au fur et à mesure de l'orientation des personnes, qui sont alors comptabilisées **en catégorie F ou ABCDE** suivant leur situation

→ Période de transition

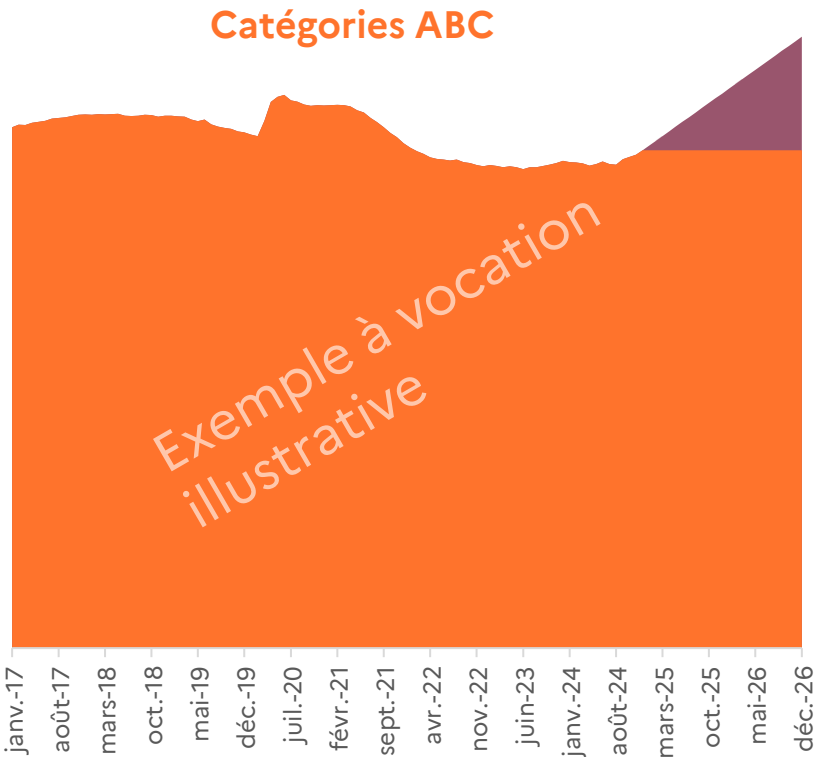
- D'ici fin 2026 en France métropolitaine
- D'ici fin 2027 dans les Drom

Parcours des publics concernés par l'inscription systématique à France Travail

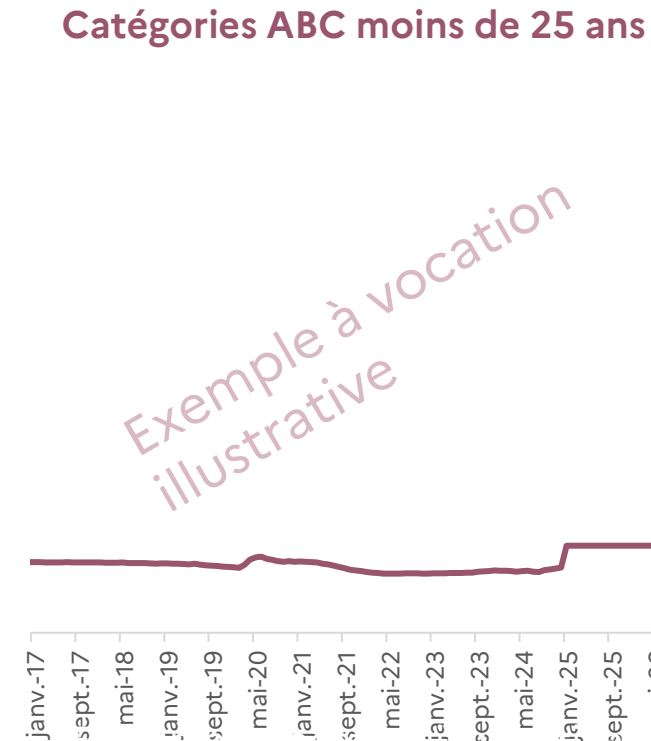


Effets attendus sur les statistiques des inscrits à France Travail

Demandeurs et bénéficiaires du RSA



Jeunes suivis en missions locales



Personnes suivies par Cap emploi

Pas d'impact significatif attendu

Durant la phase de transition : des séries complémentaires pour appréhender les évolutions conjoncturelles

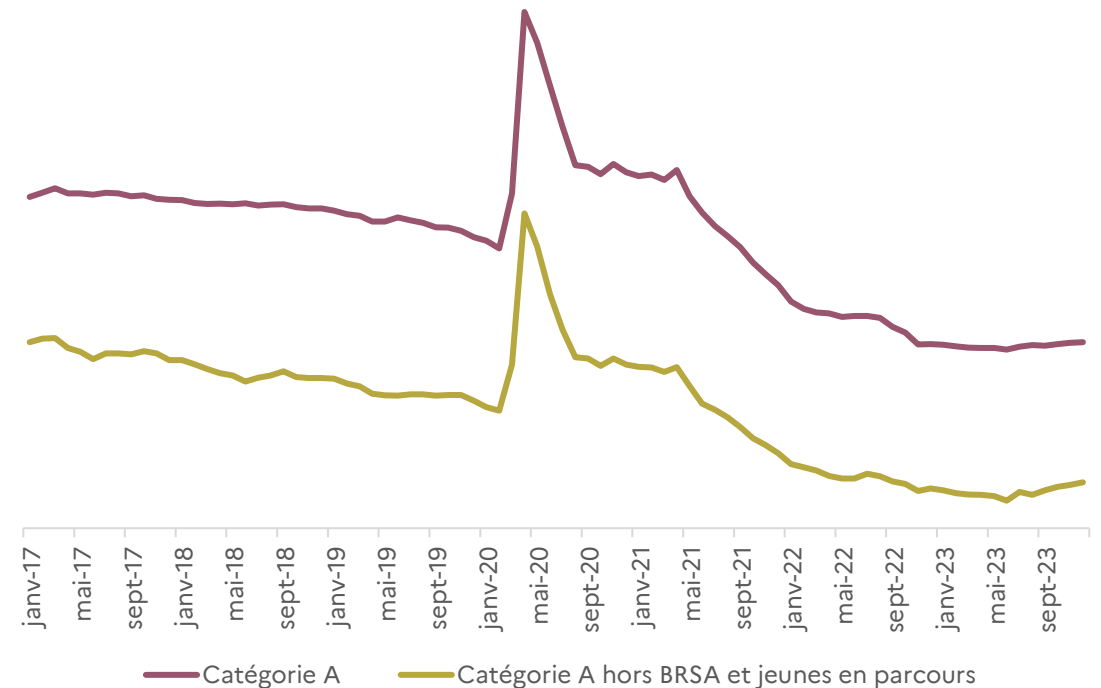
Pendant la phase de montée en charge de la réforme : 2025 – 2027

→ Diffusion de **séries complémentaires**

- Catégorie A hors bénéficiaires du RSA et jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ)
- Catégories ABC hors bénéficiaires du RSA et jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ)
- Catégories ABCDE hors bénéficiaires du RSA et jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ)

→ Ces séries permettent d'appréhender les **évolutions conjoncturelles**

Inscrits en catégorie A



Calendrier pour les prochains mois

13 février communication spécifique sur le site de la Dares

27 février à 12h00 diffusion des statistiques sur les inscrits fin janvier 2025, avec les indicateurs complémentaires, assortie d'un communiqué de presse

28 avril à 12h00

diffusion des statistiques portant sur le 1er trimestre 2025

- Publication trimestrielle
- Datavisualisation

Merci de votre attention !
Avez-vous des questions ?

Contacts presse



Dares – ministère du travail

Latifa Zahi

latifa.zahi@travail.gouv.fr

06 11 95 19 64



France Travail

Valérie Sebalj

valerie.sebalj@francetravail.fr

06 27 20 79 70

Chômeur ou inscrit à France Travail ?

Un chômeur (au sens du BIT)

Personne de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- ✓ Être sans emploi
- ✓ Être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours
- ✓ Avoir cherché un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois

L'Insee mène une enquête d'environ 92 000 ménages, portant sur toutes les personnes de 15 ans ou plus. Cette enquête fournit la mesure de référence du chômage

Un inscrit en catégorie A

- ✓ Personne inscrite à France Travail
- ✓ Tenue d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi
- ✓ Sans emploi au cours du mois

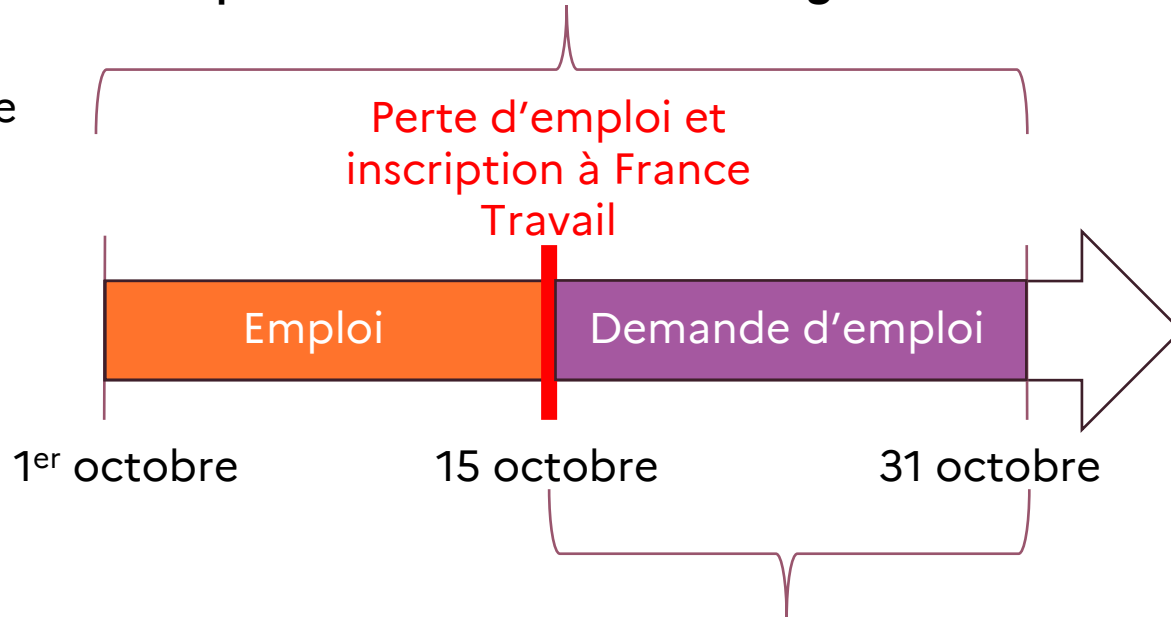
La Dares et France Travail comptabilisent les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi à France Travail

Retour sur la publication du T4 2024

- Le nombre d'inscrits à France Travail en catégorie A,B,C augmente de 92 100 au T4. La hausse est plus marquée pour les jeunes (+4.6%) que pour les autres tranches d'âge (+1.7% pour les 25-49 ans et +0.7% pour les 50 ans ou plus).
- Les chiffres sur la catégorie A sur le 4^e trimestre sont très compliqués à lire, en raison d'une évolution dans le formulaire d'actualisation a conduit à augmenter de 36 000 personnes la catégorie A, et à réduire d'autant les catégories B et C, sans modifier le nombre total de catégories ABC.
- Si on retire les 36 000, la hausse trimestrielle de la DEFM A (France métró) serait de 2,8% soit +78 000. Cette hausse reste la plus importante des dix dernières années hors période covid. Il faut retourner à 2012T4/2013T1 pour des hausses supérieures.

Avant changement: l'activité est mesurée sur l'ensemble du mois

-> la personne est classée en catégorie B ou C



Après changement: l'activité n'est mesurée que sur la période d'inscription à France Travail
-> la personne est classée en catégorie A